

PROTOCOLE DE NAGOYA: PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE AU GABON

Atelier de renforcement des capacités pour la région Afrique sur le Protocole de Nagoya : APA et connaissances traditionnelles 11 - 13 Février 2013, Bangalore (Inde)

Aurélie Flore KOUMBA PAMBO Emmanuel BAYANI NGOYI



PLAN DE LA PRESENTATION

- 1. Contexte
- 2. Mise en œuvre du Protocole de Nagoya
- 3. Stratégie nationale et plans d'action en matière d'APA : axes stratégiques
- 4. Feuille de route
- 5. Conclusion



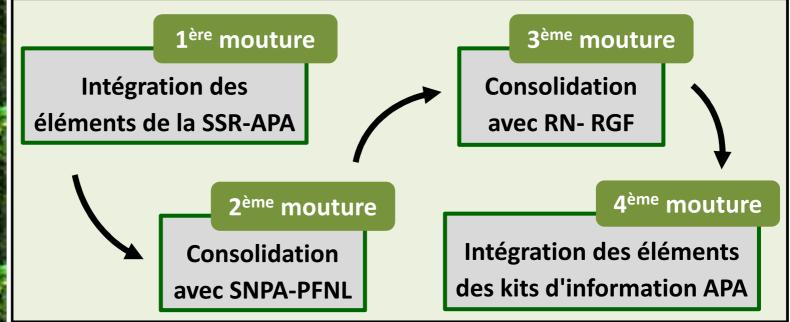
1. CONTEXTE

- Richesse de la biodiversité, notamment les RG associées aux connaissances traditionnelles (Pays fournisseur)
- Volonté politique
- "le Gabon vert", l'un des 3 piliers de la diversification de l'économie nationale, reposant sur la valorisation du "pétrole vert"
 - Formalisation de l'objectif 3 de la CDB
- \Rightarrow Signature du Protocole APA (13/05/2011)
 - Ratification du Protocole APA (11/11/2011)



2. MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE

- Internalisation de la stratégie sous-régionale des pays de l'espace COMIFAC en matière d'APA (SSR-APA)
- ⇒ Elaboration d'une Stratégie Nationale et Plans d'Action APA (SNPA-APA)





ESQUISSE D'UN MECANISME APA DANS LE CADRE DE RECHERCHE

- Dès 2006, mise en place au sein du CENAREST (Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique) d'une commission scientifique chargée de gérer les demandes d'autorisation de recherche
 - Autorisation de recherche par le CENAREST
 - Permis d'exportation par les autorités compétentes (Herbier National du Gabon, Direction de la Faune et de la Chasse, Ministère Agriculture, etc.)
- Partage sous forme d'avantages non monétaires, notamment par le renforcement des capacités humaines et le transfert de technologie



3. SNPA-APA: AXES STRATÉGIQUES

- Renforcement/développement des capacités
- Mise en œuvre d'un programme CESP
- Définition des mécanismes de participation des parties prenantes dont les CAL
- Inventaire des ressources génétiques
- Elaboration et adoption des mesures administratives
- Mise en place du cadre institutionnel et juridique



4. FEUILLE DE ROUTE (1)

- 1. Adopter la SNPA APA, Mars 2013
- 2. Réaliser le programme de sensibilisation des acteurs (décideurs politiques, administrations, chercheurs, opérateurs économiques, CAL, ...), de Mars à Juillet 2013
- 3. Réaliser une étude sur la revue institutionnelle et juridique, de Mars à Avril 2013
 - Identification les institutions impliquées dans les processus d'accès aux ressources biologiques
 - Analyse de la législation et de la réglementation en rapport à l'accès aux RG
 - État des lieux des études de bioprospection à des fins de recherche et/ou commerciales



4. FEUILLE DE ROUTE (2)

- 4. Mettre en place des institutions en charge de l'APA (Autorité Nationale Compétente)
- 5. Adopter des mesures administratives
- 6. Adopter un mécanisme de participation des CAL
- 7. Elaborer et adopter un cadre juridique (loi sur la gestion des ressources biologiques et génétiques, décrets et arrêtés relatifs à l'APA)

Fin du processus: Mars 2014



5. CONCLUSION

- Discussions en cours pour :
 - mettre en place un montage institutionnel transitoire
 - procéder au cas par cas pour l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages (maîtrise des contrats APA)



PETITE PENSÉE DU JOUR

Faire prendre conscience aux chercheurs de nos pays respectifs qu'ils sont

LA PORTE D'ENTRÉE DE LA BIOPROSPECTION

mais ils peuvent être

LA PORTE DE SORTIE DE LA BIOPIRATERIE





PETITE PENSÉE DU JOUR

Faire prendre conscience aux chercheurs de nos pays respectifs qu'ils sont

LA PORTE D'ENTRÉE DE LA BIOPROSPECTION

et peuvent être

LA PORTE DE SORTIE DE LA BIOPIRATERIE